
Quant à l'évaluation des frais d'exploitation de base des garderies, on n'a pas encore tenu compte de facteurs tels que la parité salariale. À l'heure actuelle, la loi sur la parité salariale ne s'applique pas aux employés de la plupart des garderies, mais la parité salariale occupera quand même une place importante dans les frais d'exploitation. Je crois que les éducateurs en garderie estiment qu'au chapitre de la parité salariale, leur situation est comparable à celle des femmes. Il faut également tenir compte de l'augmentation du coût de la garde des enfants. À mon avis, la situation est grave... (*Délibérations*, 12 avril 1988, 2:54,)

Les témoins craignent que le programme fédéral soit moins généreux que le RAPC. Certains font allusion à des études qui démontrent que le RAPC est en mesure d'accorder une aide financière considérable au titre des services de garde. Par exemple, un document de base à l'intention du Comité spécial sur la garde des enfants de la Chambre des communes, intitulé *Provincial Day Care Subsidy Systems in Canada*, conclut que si toutes les provinces adoptaient les lignes directrices fédérales relatives à l'octroi de subventions en vertu du RAPC, 72 p. 100 des enfants canadiens de moins de 6 ans dont les deux parents travaillent seraient admissibles à une subvention complète ou partielle. Selon le même document, en vertu des lignes directrices provinciales actuelles, moins généreuses que celles mises de l'avant par le palier fédéral, 43 p. 100 de ces enfants sont admissibles à un certain appui alors que 15 p. 100 seulement en bénéficient. Un autre témoin du Manitoba a parlé d'une étude du gouvernement fédéral selon laquelle l'aide financière au titre de la garde des enfants en vertu du RAPC pourrait atteindre 3,6 milliards de dollars.

Des témoins craignent également que le plafond du nouveau programme n'incite les provinces à diminuer les dépenses prévues pour les subventions accordées aux familles à faible revenu.

...Je voudrais parler de la façon traditionnelle de considérer la garde des enfants, qui passe pour un service assuré aux familles à faible revenu dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada. En réalité, en vertu de la nouvelle politique de financement, les provinces comme l'Ontario devront faire des choix difficiles. Les gouvernements ont toujours eu à faire toutes sortes de dépenses à l'égard de la garde des enfants. En supposant que de nouveaux régimes de financement limitent l'aide financière qui sera accordée aux gouvernements provinciaux, ceux-ci devront choisir entre subventionner les familles à revenu faible ou moyen, créer de nouvelles garderies, accorder aux garderies des subventions directes pour leur permettre de garder leur personnel expérimenté en haussant leur salaire, parce qu'à l'heure actuelle, les employés démissionnent en foule, améliorer la qualité des programmes, etc; toutes ces solutions exigent des interventions différentes...